

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Samedi 15 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze (15) Octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 10h00 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALARD**, le huit (08) Octobre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Luc **VIALARD**.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **CHAUVERGNE** Jean-Léonard - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALARD** Jean-Luc.

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRÉSENTÉS :

COCHARD Carine

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALARD**, Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Christine **BATISSON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2022.
- Délibération 1 : Modification du tableau de classement des voies communales.
- Délibération 2 : Demandes de coupe de bois de chauffage pour les membres des sections de Rouffix et de Sicaud.
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2022 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Modification du tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales, du fait de l'aménagement de plusieurs nouvelles portions de chemins.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur :

- le projet de modification du tableau de classement.
- la procédure de classement /déclassement des voies communales sans enquête publique (art L 141-3 du code de la voirie routière).
- les caractéristiques des voies communales (art R 141-2 du code de la voirie routière).
- les statuts des chemins ruraux et des voies communales appartenant respectivement au domaine privé et au domaine public de la commune.
- les obligations et responsabilités de la commune concernant le domaine public routier communal et notamment l'obligation d'entretien des voies communales, conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * Approuve le projet de modification du tableau de classement des voies communales, présenté par Monsieur le Maire.
 - * Décide qu'à compter de ce jour, la longueur de voies communales portée au tableau de classement des voies communales est de : 38 692 mètres, soit une augmentation de : 2 504 mètres par rapport à l'ancienne mesure qui était de : 36 188 mètres.
 - * Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau tableau de classement.
- Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Demandes de coupe d bois de chauffage pour les membres des sections de Rouffix et de Sicaud :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu :

- Une demande des membres de la section de Rouffix par laquelle ils sollicitent l'autorisation d'effectuer une coupe de bois de chauffage dans le non soumis, pour **l'année 2022**.
- Une demande des membres de la section de Sicaud par laquelle ils sollicitent l'autorisation d'effectuer une coupe de bois de chauffage dans le non soumis, pour **l'année 2022**.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- o **De ne pas autoriser** les coupes de bois de chauffage dans les sections non soumises pour **l'année 2022**.
- o **Souhaite** que ces demandes soient reportées en **2023** et dorénavant établies tous les deux ans.

En raison des coûts d'exploitation élevés et afin de préserver la ressource.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- Christine BATISSON a informé le Conseil Municipal qu'elle a commencé de faire le tour des villages pour l'inventaire du patrimoine.
- Hervé BERAUD a informé que l'élagage de certains chemins sera fait avant l'hiver, ce travail sera effectué par Mr Yvon FRAISSE, la liste de ces chemins lui sera communiquée.
- Jean-Luc VIALARD a informé que le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (Cen Auvergne) souhaite établir une convention de gestion avec la Commune d'EGLISOLLES pour la tourbière sur Moissonnières, comme cela a été fait pour celle de Molhac. Ce projet est à l'étude.
- Pour le colis de Noël et le repas, il a été décidé pour des raisons budgétaires que le repas aura lieu au printemps 2023, les colis seront distribués en fin d'année.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le 12 novembre 2022 à 10h30.

Séance levée à 12 heures 15.

Le secrétaire de séance,

Christine **BATISSON**



Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE EGLISOLLES' is written in blue around the top inner edge. In the center is a red coat of arms. At the bottom, it says '63 (Puy-de-Dôme)' flanked by two small stars.